

## Le Blanc-Mesnil : Restructuration du Foyer Manouchian en Résidence sociale



### ► Livraison de la première phase du projet...

Nous avons commencé la pré-réception de la première phase du projet de restructuration du Foyer Manouchian. La réception des deux bâtiments A1 et A2 est prévue pour fin août, les déménagements des résidents vers les nouveaux studios meublés sont prévus pour début septembre 2018.

Seine-Saint-Denis habitat a signé le 17 juillet 2017 l'ordre de service à l'entreprise EIFFAGE, chargée des travaux. Aujourd'hui, le chantier de la phase 1 sur les bâtiments A1 et A2 est en cours. Il se terminera en août 2018.

Cette Info Concertation a pour objectif de vous fournir quelques renseignements utiles sur le déroulement des déménagements vers les nouveaux studios meublés.

### ► L'organisation des déménagements de la phase 1

**CALENDRIER 2018**

MOIS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
AOÛT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
SEPTEMBRE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
OCTOBRE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31



► La signature des nouveaux contrats et les états des lieux et la remise des clés des nouveaux logements seront réalisés avec chaque résident bénéficiant d'un nouveau logement début septembre.

► La souscription à une assurance habitation pour votre nouveau logement est obligatoire !

## ► Après l'état des lieux, le résident disposera de sept jours pour vider son ancienne chambre

Nous sollicitons un club de prévention et d'insertion, Self Interim, afin de vous accompagner selon vos besoins, lors de votre déménagement. Cet accompagnement consiste en une prestation d'aide, d'accompagnement et de conseil :

- **visite conseil** d'avant déménagement pour faire le point sur l'**avancée des préparatifs**, le **tri des effets personnels** et le recensement des affaires à déménager.
- **aide au transport** des effets personnels le jour du déménagement.

► **Procuration pour le déménagement des chambres des résidents absents** : en cas d'absence, vous devez donner procuration à une tierce personne pour déménager vos effets personnels. Ce document doit être signé par le résident, et transmis avec la photocopie d'une pièce d'identité au service Maîtrise d'œuvre sociale [isabelle.moreno@seinesaintdenishabitat.fr](mailto:isabelle.moreno@seinesaintdenishabitat.fr). Ce document est indispensable pour pouvoir déménager les résidents absents. Seuls les résidents ayant été rencontrés préalablement par le service Maîtrise d'œuvre sociale peuvent fournir une procuration.

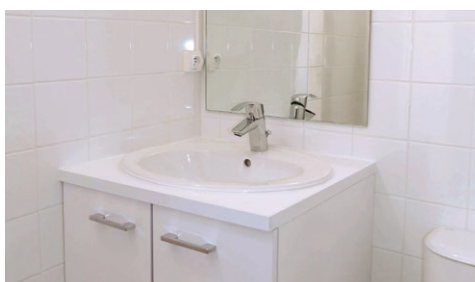
## ► Nous vous accompagnons après votre emménagement dans votre nouveau logement



### ■ Appropriation des nouveaux studios meublés

L'association **Couleurs d'Avenir** vous accompagnera dans l'appropriation de votre nouveau logement : une visite personnalisée sera organisée et un livret d'accueil sera distribué à chaque résident après votre emménagement dans le nouveau logement.

**Cette visite est obligatoire et vous permettra d'obtenir un kit ménage.**



### ■ Suivi des réclamations dans les nouveaux logements



Si un problème apparaît dans votre nouveau logement, il faut immédiatement le signaler à votre gérant, **M. Kassim**. L'entreprise Eiffage assure, pendant la période de garantie d'achèvement, les interventions nécessaires pour vous assurer du bon fonctionnement de votre logement.

#### Comment faire pour signaler un problème dans votre logement ?

- Aller voir directement le gérant dans son bureau.
- Ou laisser un coupon pré-rempli dans la boîte aux lettres du gérant. Ces coupons vous seront donnés lors de l'état des lieux du logement.
- Ou envoyer un email à [reclamation.manouchian@seinesaintdenishabitat.fr](mailto:reclamation.manouchian@seinesaintdenishabitat.fr).

L'entreprise Eiffage dispose d'un délai de deux semaines maximum pour traiter votre problème.

- En cas de problème **grave et urgent** : risque d'inondation, problème électrique grave,... qui surviendrait en dehors des heures habituelles de travail du gérant, contactez sans attendre le gardien d'astreinte de Seine-Saint-Denis habitat au 06 60 87 41 06.

## ► Contacts utiles

### ► Relogement

- Conseillère sociale : Mme Moreno  
Tél. 01 49 96 68 39 ou 06 48 97 09 19
- Secrétariat - Tél. 01 48 96 99 15

### ► Travaux

- Chargée d'opération :  
Mme Cany - Tél. 01 48 96 24 95

### ► Agence de Dugny

- Gérant : M. Kassim - Tél. 01 48 67 08 91
- Chargée des projets d'accompagnement des résidents : Mme Kergadallan -  
Tél. 01 48 96 98 94